A 2Da

John Carter Brown

33.12

Not on Rich

p. 170.

Bound in also with this is another work
vide p. 138

Poivre, Pierre

Sabin 63717 +
63715 (after p. [140]
See note, last paragraph
"Avis"

33

# DISCOURS

## PRONONCÉS

## PAR M. POIVRE,

### COMMISSAIRE DU ROI;

*L'un, à l'Assemblée générale des Habitants de l'Isle de France, lors de son arrivée dans la Colonie;*

*L'autre, à la premiere Assemblée publique du Conseil supérieur, nouvellement établi dans l'Isle.*

A LONDRES,

*Et se vend* A LYON,

Chez J. DE VILLE, & L. ROSSET, Libraires, rue Merciere.

M. DCC. LXIX.

RPJC

# DISCOURS

*Prononcé par M. Poivre, à ſon arrivée à l'Iſle de France, aux Habitants de la Colonie, aſſemblés au Gouvernement.*

MESSIEURS,

LEs Ordres du Roi, qui m'ont envoyé dans cette Colonie pour l'adminiſtrer en qualité de Commiſſaire pour Sa Majeſté, me diſent en termes précis de ne rien négliger de tout ce qui pourra contribuer à ſon bonheur.

Vous ſerez convaincus de l'intérêt ſingulier que notre Souverain & ſon digne Miniſtre prennent à la félicité des Colons de ces Iſles, par l'énumération des bienfaits dont Sa Majeſté vous prévient.

Outre le nouveau Conseil supérieur que le Roi vient d'établir dans cette Isle, pour y faire régner la justice, protéger les mœurs, & punir le crime qui troubleroit l'ordre & la paix de la Colonie, Sa Majesté a créé un Tribunal Terrier, dans la seule vue de vous assurer vos propriétés au dedans.

Une légion de 3000 hommes est destinée à les défendre contre l'ennemi du dehors.

La liberté du commerce vous est accordée depuis le Cap de Bonne-Espérance, dans toutes les mers des Indes.

Les approvisionnements en denrées de l'Europe, tels que vous les demanderez vous-mêmes, vous sont assurés. Le Ministre s'est engagé d'obliger la Compagnie à vous les fournir suivant l'état de vos besoins, qui lui sera adressé annuellement.

Un tarif, arrêté par le même Ministre, modere le prix de ces denrées au plus grand avantage des cultivateurs, & previent les monopoles dont ils ont été si souvent les victimes.

Vos terres, MM. les Colons, seront rendues libres, comme vous l'êtes vous-mêmes ; car vous êtes exempts de toute espece d'imposition.

Vous avez dans les magasins du Roi un débouché certain du superflu de tous les grains qui pourroient vous rester, faute de consommateurs. Je suis autorisé de les recevoir à un prix qui sera convenu entre nous, & qui vous sera payé en lettres de change, à trois mois de vue sur MM. les Trésoriers généraux des Colonies, c'est-à-dire, sur notre propre caisse. Votre paiement ne sauroit être mieux assuré, & vous devez compter sur la plus grande exactitude.

A la place de ces papiers-monnoie, dont la valeur a toujours été si incertaine, nous vous avons apporté de l'argent effectif qui vous mettra dans le cas de réaliser vos fortunes, qui donnera des ressources à votre culture & de l'activité à votre commerce.

Deux flûtes & quelques brigantins seront entretenus dans ces Isles aux dépens du Roi, pour vous mettre

dans l'abondance par des transports considérables de troupeaux qui seront tirés de Madagascar.

Enfin, le Roi a eu la bonté de vous accorder, à vous spécialement, des Lettres-Patentes qui obligent la Compagnie de payer toutes les créances que vous avez sur elle. Vous pouvez, dès-aujourd'hui, réaliser les fruits de vos travaux passés, soit en prenant dans les magasins de la Compagnie, pour les papiers dont vous êtes porteurs, les marchandises dont vous aurez besoin, soit en vous faisant délivrer des lettres de change, qui vous seront payées à trois mois de vue, en contrats.

Vous serez encore plus sensibles à cette marque distinguée de la protection du Roi, lorsque vous saurez que les malheurs de la derniere guerre ont laissé la Compagnie des Indes dans un délabrement difficile à réparer; que cette Compagnie a fait les plus grands efforts pour renvoyer à des temps plus heureux, & peut-être très-éloignés, le paiement de vos créances sur elle;

que cette Compagnie, étant un objet très-important pour l'Etat, sembloit avoir droit à une protection de préférence sur vous ; mais dans ce conflit d'intérêts opposés, la justice de votre cause a trouvé un puissant appui auprès du Trône. *M. le Duc de Praslin* s'est déclaré hautement le protecteur de ses chers Colons, & a obtenu des Lettres-Patentes qui assurent & fixent le terme du paiement de vos créances sur la Compagnie.

Vous voyez, Messieurs, par l'énumération des bienfaits dont le Roi vous comble, que vous êtes les enfants chéris de la Patrie, & que toute préférence vous est accordée par celui qui en est le Pere.

Voici la reconnoissance qu'il exige de vous. Sa Majesté desire sur toutes choses que vous soyez heureux.

Malgré les efforts de la bienfaisance de notre Souverain, le bonheur de cette Colonie & votre bonheur particulier dépendent de vous seuls. Pour prix de ses bienfaits, le Roi vous ordonne d'y travailler.

Obéissez donc avec tout le transport de la reconnoissance & de l'intérêt à un commandement si doux à remplir, si digne de la bonté de notre Auguste Monarque. Rendez-vous heureux, en cultivant vos terres avec plus d'ardeur & plus d'intelligence que vous ne l'avez fait jusqu'à présent. Pensez que vous êtes tout à la fois les défenseurs & les nourriciers de cette Colonie pendant la paix.

Vous êtes plus : pendant la guerre, la Patrie vous regarde comme les défenseurs de nos comptoirs des Indes & les nourriciers des escadres, ainsi que des troupes qui vous seront envoyées, tant pour défendre vos propriétés, que pour protéger notre commerce national en Asie.

Jusqu'ici chaque Colon, aveuglé par son intérêt privé, n'a regardé cette Colonie que comme un lieu de passage, & ne s'est attaché qu'aux moyens de faire une rapide fortune par toutes sortes de voies, pour retourner promptement en France.

Permettez-moi de vous le dire,

Messieurs, le Colon qui, sous un ciel aussi heureux que celui de cette Isle, habitant une terre aussi fertile, exempt de toute espece d'impositions & de droits, au milieu de toutes les productions de l'univers que la mer lui apporte, n'a pas su se procurer le bonheur qu'il cherche, ne le trouvera jamais en France.

Voyez la plupart de ceux qui ont été séduits par une erreur aussi dangereuse; les uns ont été emportés par le premier hiver dont ils ont essuyé les rigueurs; les autres, après avoir consommé en peu de temps cette fortune qui leur avoit promis des plaisirs si séduisants, si durables, à peine échappés à tous les maux que traîne après lui un froid dont ils avoient perdu la douloureuse habitude, se sont hâtés de revenir dans cette Isle, dont ils avoient d'abord méconnu les avantages.

Interrogez les, ils vous diront combien tous les plaisirs bruyants de la Capitale qui vous séduisent de loin, sont misérables, lorsqu'on les voit de

près ; ils vous diront que des douze mois de l'année, qui dans cette Isle sont un printemps continuel, en France on en passe six dans la douleur : la nature entière n'y offre que des objets tristes, & paroît dans un état de mort, frappée de la malédiction du Ciel. L'humanité accablée des besoins que la rigueur du froid multiplie, y est pendant ces six mois assaillie de rhumes, de goutte, de rhumatismes, de fluxions de poitrine, & d'une foule de maladies très-rares, ou inconnues dans l'heureux climat de cette Isle.

Ils vous diront que si l'on veut acheter une terre, soit pour assurer son revenu, soit pour se livrer aux charmes de l'agriculture, on en est bientôt dégoûté par le peu de rapport du sol de France comparé avec celui des terres de notre Isle. Là, des terres usées ne produisent qu'à force de travail, d'engrais & de dépenses. On retire dans les bons terreins deux récoltes en trois années ; & quelles récoltes, en comparaison de chacune de celles que votre sol vous fournit

doubles annuellement ? D'ailleurs, en achetant des terres en France, on achete en même temps une foule de procès qui enlevent le repos & consomment la fortune.

Ils vous diront que lorsqu'on pense être propriétaire, & jouir tranquillement de son revenu, on reçoit assignation sur assignation pour payer des droits inconnus dans cette Isle. La dîme ecclésiastique, les servitudes, les droits de lods & ventes, & plusieurs autres redevances seigneuriales; enfin, dans les années malheureuses les Impositions Royales ne laissent presqu'aucun revenu. On est sans cesse harcelé par les Fermiers des droits, par des Collecteurs, par des Commissaires à terriers, par des Inspecteurs de grands chemins, par des préposés aux corvées, par des gardes de chasse & par une foule d'hommes bien autrement terribles dans les campagnes, que tous les insectes qui même en France sont presque en aussi grand nombre, que le sont ici ceux dont vous vous plaignez.

Je n'exagere rien, votre intérêt seul me dicte les vérités que je vous rappelle. Vous devriez les connoître aussi-bien que moi; mais une longue absence vous les a fait oublier, comme la santé, ou la prospérité continuelles font oublier facilement & les maladies, & les malheurs innombrables qui affligent l'humanité.

Revenez donc de l'erreur dans laquelle vous étiez tombés. Attachez-vous à une Colonie, où le climat, la situation, le sol, l'aisance, la liberté, tout concourt à votre bonheur. Elevez aujourd'hui vos ames au dessus du vil intérêt qui vous aveugloit.

Reconnoissez la dignité de votre position. Vous êtes entre la métropole & les ports de l'Asie, où elle fait son commerce pour assurer de ce côté ses intérêts. La Patrie qui vous regarde avec tendresse, compte sur vous, comme sur des sentinelles avancées, pour aider à ses opérations. Votre devoir, votre intérêt, votre gloire sont de garder votre poste, de procurer avec ardeur des subsistances abondantes

pour vos freres navigateurs qui vous rendent, à vous particulierement, en même temps qu'à notre pays les secours les plus fatigants & tout à la fois les plus utiles.

En portant la culture de vos terres à sa plus grande perfection, vous remplirez les vues de la Patrie ; vous reconnoîtrez ses bienfaits ; vous en mériterez de nouveaux.

Je ne dois pas vous laisser ignorer que le Gouvernement a vu avec indignation ces dernieres émigrations d'une multitude de Colons qui ont emporté en France des fortunes énormes, faites dans des temps également malheureux & à la nation qui s'est épuisée pour soutenir cet etablissement, & à la Colonie elle-même qui, malgré tant de dépenses, loin d'être en état de fournir les secours qu'on devoit en attendre, s'est vue dans la plus cruelle détresse.

Si ces fortunes étoient provenues de la culture des terres, si elles avoient été faites en fournissant à nos escadres des vivres abondants qui les eussent

mises dans le cas de défendre nos comptoirs de l'Asie, alors elles eussent été utiles à la nation, le Ciel & la terre se seroient réunis pour les bénir & les approuver. Mais ces fortunes ont été faites la plupart aux dépens de la Patrie, dont elles ont augmenté les malheurs.

Est-ce donc pour enrichir promptement quelques particuliers, quelques sang-sues publiques, que l'Etat entretient à grands frais, à quatre mille lieues de ses ports, une Isle qui est un gouffre capable d'engloutir seul tous ses trésors, sans améliorer sa situation? Plus de soixante millions ont été dépensés dans cette Isle, depuis sa prise de possession. Où trouverons-nous ici l'emploi d'une somme si immense? En quoi l'Isle de France est-elle aujourd'hui, à proportion de tant de dépenses & de tant de travaux, plus utile à l'Etat, qu'elle ne l'étoit, lorsque les premiers François y mirent le pied.

Si cette Isle produit aujourd'hui quelques grains nourriciers, si on y trouve quelques troupeaux en petit

nombre, ces productions dédommagent-elles l'Etat, non seulement de ses dépenses, mais de la perte immense de ses bois & de la détérioration qui en est la suite.

Des hommes avides & ignorants, ne pensant que pour eux-mêmes, ont ravagé l'Isle, en détruisant les bois par le feu ; empressés de faire aux dépens de la Colonie une fortune rapide, ils n'ont laissé à leurs successeurs que des terres arides, abandonnées par les pluies, & exposées sans abri aux orages & à un soleil brûlant.

La nature a tout fait pour l'Isle de France : les hommes y ont tout détruit. Les forêts magnifiques qui couvroient le sol, ébranloient autrefois par leurs mouvements les nuages passagers, & les déterminoient à se résoudre en une pluie féconde : les terres qui sont encore en friche, n'ont pas cessé d'éprouver les mêmes faveurs de la nature ; mais les plaines qui furent les premieres défrichées, & qui le furent par le feu, sans aucune réserve de bois, pour conserver au moins de

l'abri aux récoltes, & une communication avec les forêts, sont aujourd'hui d'une aridité surprenante, & par conséquent beaucoup moins fertiles ; les rivieres mêmes considérablement diminuées ne suffisent pas toute l'année à abreuver leurs rives alterées : le Ciel, en leur refusant les pluies abondantes ailleurs, semble y venger les outrages faits à la nature & à la raison.

Presque toutes les terres de cette Isle sont concédées sans économie, sans discernement, sans principes ; mais enfin elles sont concédées, & toutes ces terres peuvent à peine nourrir leurs habitants.

Encore quelques années de destruction, & l'Isle de France ne sera plus habitable ; il faudra l'abandonner.

Voilà donc quel est le fruit de ces dépenses énormes que l'Etat fait depuis quarante années pour l'établissement de cette Colonie.

Les trésors de la France, Messieurs, sont le fruit sacré des travaux, des sueurs & du sang de nos Concitoyens. Assez & trop long-temps ils ont été employés

employés ici inutilement ; ils ont été diſſipés & pillés par des mains ſacrileges. Les temps du déſordre ſont paſſés. La Patrie honorant de ſa confiance notre nouvelle Adminiſtration, conſent de faire encore un effort pour le ſoutien de cette Colonie ; mais ſi dans l'eſpace de trois ou quatre années, l'Iſle n'eſt pas en état de nourrir ſes habitants, & ne promet pas de faire ſubſiſter les eſcadres qu'une nouvelle guerre obligeroit d'envoyer aux Indes, je ſuis chargé de vous annoncer ſon arrêt : elle ſera regardée comme indigne de tout ſecours, de toute protection ; elle ſera abandonnée.

Le ſort de cette Colonie, Meſſieurs, & le vôtre qui y eſt ſi étroitement lié, ſont aujourd'hui entre vos mains ; ſi par une culture plus active & mieux entendue, vous vous mettez vous-mêmes dans l'abondance où le Gouvernement deſire vous voir, vous pouvez compter ſur la plus puiſſante protection. Je ſuis chargé de vous promettre au nom du Roi tous les ſecours dont vous aurez beſoin & pendant la

paix, & pendant la guerre. Vos propriétés & vos fortunes devenues utiles à l'Etat, en seront efficacement protégées ; & soyez bien assurés que vous ne manquerez pas de défenseurs, dès que vous vous serez mis en état de les nourrir.

Que ce jour soit donc l'heureuse époque du rétablissement de la Colonie. Sensibles aux bienfaits dont Sa Majesté vous comble aujourd'hui, livrez vous aux généreux transports d'une émulation patriotique ; que vos terres devenues libres, & cultivées avec plus d'ardeur & d'intelligence, vous rapportent de plus abondantes récoltes, qui seront tout à la fois la richesse de l'Etat, & la vôtre.

Que les terres en friche soient mises de toute part en valeur, mais qu'elles soient défrichées avec la plus grande économie des bois ; que ces terres nouvellement défrichées par petites portions, restent séparées & bordées par quelques toises d'arbres de haute-futaie, qui, en garantissant vos moissons de la fureur des vents,

conserveront à tout votre sol une fraîcheur & une communication salutaire avec les forêts. Je vous ferai savoir successivement les intentions du Roi, tant sur la maniere de défricher, qui sera la seule permise à l'avenir, que sur les moyens de replanter avec succès des bois dans les terres anciennement dévastées par le feu.

Qu'une partie de vos terres soit mise en pâturages pour la nourriture de vos bestiaux; car je vous préviens que les troupeaux qui vont être transportés de Madagascar par les flûtes du Roi, seront distribués exclusivement à ceux des Colons qui auront formé des pâturages, & en proportion de l'étendue de leurs savannes.

Que toute autre culture cede aujourd'hui pour un temps à celle des grains nourriciers. L'Etat ne vous demande encore ni café, ni coton. Les hommes qu'il enverroit à votre défense, n'en vivroient pas : vous êtes trop éloignés de la Métropole, pour qu'elle puisse, en vous envoyant des défenseurs, vous envoyer en

même temps de quoi les nourrir.

Tandis que les flûtes du Roi iront nous chercher au dehors des ressources pour nous mettre dans l'abondance, tandis que les vaisseaux de la Compagnie & les armateurs particuliers seront occupés à nous apporter de toute part les denrées que notre Isle ne nous fournit pas, que tout François soit ici cultivateur & soldat; remuons cette terre excellente; tirons de son sein fécond les richesses qu'elle offre à notre travail; montrons à toutes les nations jalouses de notre bonheur, & qui nous accusent d'inconstance & de légéreté, que les François sont capables de former une Colonie puissante, quand la Patrie les anime de ses regards.

Commençons par nous mettre dans la plus grande abondance possible de denrées: le temps viendra bientôt auquel vous pourrez vous livrer à la culture de quelques objets de richesses; alors l'abondance bien établie vous en assurera la jouissance; alors vous serez riches & puissants: autrement,

vos richesses seroient incertaines & précaires, parce que vous seriez sans puissance. Elles ne serviroient qu'à attirer sur vous les forces de l'ennemi, qui ne verroit dans cette Colonie qu'une proie facile à enlever.

MM. les Cultivateurs, vous êtes les colonnes de cet établissement; il est fondé sur l'agriculture nourriciere, & il ne sauroit avoir un meilleur fondement. Les travaux auxquels vous vous livrez, sont par toute la terre les plus nobles & les plus honorables de ceux qui peuvent occuper l'homme. Partout, ils intéressent le genre humain, qui sans eux ne sauroit subsister.

Ici, vous exercez, comme tous les Cultivateurs du monde, les fonctions sublimes non seulement de coopérateurs de la Providence, de bienfaicteurs de l'humanité, mais de plus celles de soutiens de la Patrie, de protecteurs de ses établissements en Asie. Toutes ses espérances de ce côté-là sont fondées sur l'activité, sur l'intelligence & le succès de vos opérations. Votre position est telle, que les pertes

que vous éprouverez dans vos cultures, seront des pertes pour l'Etat. Vos richesses & l'abondance de vos récoltes combleront ses vœux.

Dans une telle position, vous devez compter sur tous les égards, sur toutes les préférences du Gouvernement. Les bienfaits multipliés que je vous ai annoncés aujourd'hui de sa part, vous seront tout à la fois un motif pour les mériter, & un gage de ceux auxquels vos services vous donneront droit de prétendre.

Animé de son esprit, & dépositaire de sa confiance, je vous offre tous les secours que vous pouvez réclamer. L'autorité qui m'est confiée, ne sera employée que pour favoriser vos travaux.

Comme, malgré la droiture de mes intentions, je pourrois me tromper dans les moyens, je compte trouver en vous les lumieres dont j'aurai besoin pour vous être utile. Je vous demande avec instance vos conseils pour porter cette Colonie au plus haut degré d'abondance & de prospérité.

Ne craignez pas, Messieurs, de me fatiguer, de m'importuner; mon temps est à vous. Je ne suis venu ici que pour servir le Roi, en contribuant de toutes mes forces à votre bonheur. Instruisez moi hardiment de mes erreurs, soyez persuadés qu'elles seront involontaires. Faites moi voir ce que mes seules lumieres ne me feroient pas connoître, je me ferai un devoir de recevoir vos avis, de les discuter avec vous & d'y acquiescer, dès que la justice, les intérêts du Roi & les vôtres s'y trouveront réunis.

Après une déclaration aussi sincere de notre part, si votre agriculture trouve encore quelques obstacles; si quelques abus, quelques désordres en arrêtent les progrès; si le mal se perpétue; si tout le bien qu'il est possible de faire, ne se fait pas; enfin, si la Colonie ne parvient pas au plus haut degré de félicité auquel elle puisse parvenir, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes. Que pouvons-nous vous offrir de plus pour votre utilité particuliere & pour l'avantage public, que toute la force

de l'autorité dont nous sommes dépositaires ?

Nous vous déclarerons dans le temps les Ordres du Roi au sujet des Paroisses à établir dans cette Isle, sur l'entretien des Ministres de la Religion, sur l'ouverture & la réparation des chemins, sur la police de vos esclaves, enfin sur les différents objets de notre administration. Nous examinerons avec MM. les Syndics de chaque quartier, nous discuterons tous ces objets ; & comme l'intention de Sa Majesté est de vous favoriser en tout, que le but de notre administration est de n'agir que pour le bonheur de ceux qui y sont soumis, nous n'exigerons de vous que ce que la justice, la raison & votre intérêt bien connu en exigeroient sans l'autorité. Mais nous ne pouvons renvoyer à un autre temps de vous notifier les intentions du Roi en faveur de vos esclaves. L'humanité me presse de vous en parler dès-aujourd'hui.

L'Isle de France située sous un ciel tempéré, fondée sur l'agriculture, le plus

plus noble & le plus utile de tous les arts, établie pour servir d'asyle à nos navigateurs, & de boulevard à nos possessions en Asie, devoit n'être cultivée que par des mains libres. Une telle Isle ne devoit avoir pour cultivateurs que des hommes armés, capables de la défendre. Ses Colons devoient être des citoyens tirés de la classe des laboureurs de la Métropole ; ils eussent été ses défenseurs redoutables, & tout à la fois les protecteurs de notre commerce des Indes.

La premiere attention du Législateur d'une telle Colonie devoit être sur-tout d'y établir des mœurs frugales, si favorables à l'agriculture ; de ces mœurs simples, mais nobles & austeres, devant lesquelles le vice tremble & disparoît ; de ces mœurs qui agrandissent la sphere de l'ame, font germer en elle les grandes vertus, & la portent aux belles actions. Or, de telles mœurs ne se trouvent jamais que là où est la liberté & le travail. Rien ne leur est si opposé que la servitude ; elle dégrade l'homme, & après

avoir avili l'esclave, elle tend à énerver le Maître, à le corrompre, à l'enchaîner sous le joug honteux de l'orgueil, de la dureté & de tous les vices.

Une Isle aussi importante ne pouvoit manquer d'être jalousée par les nations rivales de notre puissance ; elle étoit exposée à être attaquée à chaque guerre, & trop éloignée de la Métropole, pour en recevoir des secours prompts. Il ne convenoit donc pas d'y multiplier de malheureux esclaves, qui, n'ayant rien à perdre, & ayant tout à espérer d'une révolution, ne pouvoient, dans un cas d'attaque, qu'embarrasser fort ses défenseurs.

Nous ignorons sur quels principes l'ancienne Direction de la Compagnie a pu se déterminer, contre la nature des choses, à recourir aux bras des esclaves pour mettre cette Isle en valeur.

Quoi qu'il en soit, le mal est fait ; mais heureusement il n'est pas sans remede.

Vous préviendrez, Messieurs, tous

les maux que traîne après soi l'esclavage introduit dans cette Isle, en suivant exactement l'esprit de la Loi qui a permis aux François d'avoir des esclaves dans leurs Colonies.

Cette Loi qui, depuis le dernier siecle seulement, tolere parmi nous un usage inhumain, anciennement établi chez des peuples barbares, contre le droit naturel, ne se tolere, qu'à condition que ces malheureux esclaves, dépouillés, autant qu'il est en nous, de leur qualité d'hommes, seront instruits par leurs Maîtres, & éclairés des lumieres de la Foi. Notre Religion simple, en les adoptant au nombre de ses enfants, leur rendra au-delà de ce qu'ils auront perdu. Ses vérités consolantes leur feront supporter avec patience la rigueur de leur sort. Encouragés par les promesses si dignes du Pere commun des hommes, qui assurent la plus haute récompense aux malheureux qui pleurent, ils serviront leurs Maîtres avec fidélité, comme leurs bienfaicteurs; &, malgré les horreurs de l'esclavage, ils pourront

être heureux, en conservant cette liberté précieuse de l'ame que le vice seul peut enlever.

La même Loi exige encore que le Maître favorise le mariage parmi ses esclaves, qu'il les nourrisse, les habille, & les traite avec humanité. Quand la nature parle, est-il donc besoin d'une loi positive ? Se trouveroit-il dans cette Colonie des Maîtres assez dénaturés, pour que l'autorité y fût obligée de recourir à la Loi pour venger la nature ? Que de tels hommes, s'il s'en trouve, rentrent un instant en eux-mêmes ! Qu'ils écoutent le cri touchant & terrible de l'humanité, ils seront bientôt honteux & punis de leur barbarie !

Nous sommes persuadés que le plus grand nombre des Colons de cette Isle, sont à cet égard au dessus de tout reproche.

On assure néanmoins qu'il y a dans la Colonie beaucoup d'anciens esclaves que leurs Maîtres n'ont point encore pensé à instruire des vérités de la Religion ; qu'il est des Maîtres qui

non seulement ne favorisent pas les mariages, mais qui s'y opposent; qu'il en est qui ne leur fourniſſent d'autre nourriture que les racines caustiques & vénéneuses du songe qu'ils leur permettent d'aller arracher sur les bords des rivieres; que plusieurs Maîtres les surchargent sans pitié, de travail.

Qu'enfin on voit dans l'Isle beaucoup de ces malheureux qui ne sont point habillés, & que l'on en compte plus de six cents que les mauvais traitements ont rendu fugitifs dans les bois.

Si de tels rapports étoient vrais, malgré ce que je dois en penser d'après ce que j'ai vu autrefois moi-même, lorsque j'ai vécu parmi vous, les mœurs de cette Colonie auroient bien changé; & nous vous déclarons, Messieurs, que dans ce cas nous ferons valoir toute la sévérité des Loix pour protéger & venger l'humanité outragée: pourrions-nous faire un meilleur usage de notre autorité?

N'oublions jamais que le seul moyen de prévenir les malheurs dont l'intro-

duction des esclaves menace cette Colonie, est d'être juste & bienfaisant envers ces malheureux, de favoriser par les mariages la multiplication de ces ouvriers devenus nécessaires. Des esclaves bien traités serviront toujours bien leurs Maîtres & pendant la paix, & pendant la guerre ; ils ne chercheront ni à fuir dans les bois, ni à déserter chez l'ennemi. Attachés à la Religion catholique, ils le seront à notre nation ; ils se croiront François ; ils auront en horreur toute autre Religion, & craindront de tomber sous la puissance d'une nation hérétique ; mais il faudra beaucoup d'instructions, pour faire prendre à leur esprit cette tournure avantageuse.

Leurs enfants regarderont la maison du Maître comme la maison paternelle, & l'Isle comme leur Patrie.

Quelle situation plus délicieuse que celle d'un Maître bienfaisant, qui vit sur sa terre au milieu de ses esclaves, comme au milieu de ses enfants ; qui les voit autour de lui, deviner ses volontés & prévenir sa parole, pour

les exécuter avec ardeur ; qui voit des peres & meres sains & robustes lui apporter annuellement le premier sourire du fruit de leur amour, comme des prémices dus au Pere commun de tous ses serviteurs. Ils craignent son absence, autant que d'autres malheureux craignent la présence d'un Maître impitoyable ; lorsqu'il reparoît au milieu d'eux, il est comme l'astre bienfaisant qui réjouit toute la nature d'un de ses regards. Il trouve tout dans le plus grand ordre, & ne voit autour de lui que des hommes empressés, gais & contents.

De tels esclaves vaudront des hommes libres. Loin d'être dangereux à leurs Maîtres, dans le cas d'une invasion de la part de l'ennemi, ils seront au contraire de très-bons défenseurs de la Colonie ; & je suis persuadé que tous les bons Maîtres de l'Isle compteroient en pareil cas sur l'attachement de leurs esclaves.

Vous voyez donc, Messieurs, que la nature, la raison, la Religion, votre intérêt & celui de la Colonie, votre

propre bonheur, tout vous parle plus fortement que la Loi elle-même, en faveur de ces infortunés.

Mais de tous les maux auxquels cette Isle a été exposée par l'introduction des esclaves, le plus dangereux & le plus funeste à son bonheur, seroit sans contredit la corruption des mœurs, suite trop naturelle & du pouvoir contre nature que le Maître a sur ses esclaves, & de l'avilissement forcé de tous ces êtres créés pour être libres, & qui ne le sont pas.

La Loi a eu pour objet de prévenir un si grand malheur, non seulement en ordonnant d'instruire les esclaves dans les maximes pures de la Morale chrétienne, mais encore en prononçant des peines séveres contre le Maître qui abuseroit de son autorité pour séduire sa jeune esclave. Elle a fait plus : elle a défendu l'affranchissement des enfants qui naîtroient d'un tel concubinage, dans l'espérance qu'un Maître trop aveuglé par sa passion pour voir ce qu'il doit à Dieu, à soi-même, à l'exemple & à la fidélité conjugale,

seroit au moins arrêté par la crainte si naturelle d'avoir des enfants très-certainement malheureux.

Les mœurs sont l'accomplissement de tous les devoirs naturels, religieux & civils. Cet accomplissement est l'ordre moral, sans lequel aucune société ne sauroit être heureuse, ni même subsister un certain temps. La vertu n'est autre chose que l'amour & la pratique de cet ordre.

Si les grands Empires & les Royaumes les mieux fondés en ont besoin pour conserver leur existence ; s'ils sont foibles ou puissants ; s'ils prosperent, ou s'ils touchent à leur ruine, suivant que les mœurs y sont plus ou moins conservées, que sera-ce donc d'une Colonie, espece de société isolée, naissante & foible par sa nature ? Chez un grand peuple, on s'appercevra moins de l'influence funeste qu'aura sur la masse générale le défaut des mœurs parmi une multitude de particuliers.

Dans la distribution immense des différents états qui constituent ces

grandes sociétés, il en est toujours quelques-uns de privilégiés, dans lesquels la vertu se plaît, se conserve davantage, & semble même se naturaliser. Cet heureux levain n'attend souvent qu'une circonstance favorable pour rendre à la masse une fermentation salutaire qui la rétablira dans sa premiere valeur.

Mais dans une Colonie qui ne peut être regardée que comme une famille, dès que les mœurs manquent dans une partie des individus qui la composent, la contagion de l'exemple gagne presque en un instant toute la circonférence du cercle qui la renferme, bientôt tout est corrompu, & une telle société est condamnée à périr dès son berceau.

Ne cherchons pas, Messieurs, à nous faire illusion sur les causes de l'état de langueur & d'inertie dans lequel se trouve encore cette Colonie, malgré les sommes immenses qu'elle a coûté à l'Etat depuis près d'un demi-siecle qu'on a commencé à l'établir.

Son climat tempéré donne peu de

besoins ; l'air y est salubre & favorable à la population ; le sol en est le plus fertile que l'on connoisse dans le monde, & le mieux arrosé ; en faisant gratter simplement la terre deux fois l'année, vous y recueillez annuellement deux moissons abondantes. Si une telle Isle est encore sans forces ; si les premiers esclaves qui y furent introduits, y ont si peu multiplié, qu'il faille sans cesse y en apporter de nouveaux ; si l'Isle n'est pas encore en état de nourrir ses habitants & de fournir des vivres au petit nombre de vaisseaux qui y abordent, nous ne pouvons nous en prendre au physique du climat : tout nous dit qu'il ne sauroit y être meilleur.

Si nous examinons les causes morales, nous voyons que depuis l'établissement de cette Colonie, toujours languissante, il en est sorti une multitude prodigieuse de fortunes énormes ; si ces fortunes avoient été le produit des cultures, ces cultures existeroient encore, & l'Isle ne seroit pas dans l'état de foiblesse où nous la trouvons.

D'où sont donc sorties tant de fortunes subites, dans une Isle qui semble ne produire encore que des bois & des pierres ? Vous le savez, Messieurs, & je n'ajouterai aucune réflexion à ce sujet.

Si nous examinons l'état de la Religion dans cette Isle, nous serons au premier coup d'œil indignés de voir que l'établissement principal de la Colonie est encore, pour ainsi dire, sans un Temple destiné au culte public ? Une indifférence aussi honteuse avilit sans doute notre nation aux yeux des étrangers qui abordent ici ; mais elle annonce de plus une autre indifférence bien effrayante pour tout Patriote qui s'intéresse au bonheur de cette Colonie.

Si nous examinons les mœurs particulieres, un luxe étonnant se présente à nos yeux.

Quoi, le luxe ! le luxe le plus scandaleux dans une Isle qui manque de pain, & qui n'a aucun objet de commerce. Ah ! Messieurs, n'en cherchons pas davantage, & convenons franche-

ment que si cette Colonie est misérable, si avant même d'avoir existé, elle est sur son déclin, elle doit l'attribuer non au physique du climat, mais à la corruption des mœurs, aux vices d'une partie de ses habitants.

Par toute la terre, le premier âge d'un peuple est l'âge des mœurs & de la vertu. Les mœurs amenent la force & la puissance, la puissance produit les richesses ; de celles-ci naît le luxe qui perd les mœurs & la nation, à moins que des Loix sages ne prévienent un si grand malheur.

Dans cette Isle, l'ordre des vicissitudes humaines est changé : le luxe & la corruption ont devancé leurs causes.

Une Colonie qui n'a jamais eu ni puissance, ni richesse, qui est énervée par un luxe extravagant, égal à celui des peuples les plus riches, est dans l'ordre moral le phénomene le plus monstrueux.

En vain croirons-nous, Messieurs, pouvoir, à force de travaux, rétablir cette Colonie, y amener la force, la

puissance, la richesse & le bonheur, si nous ne commençons par y rétablir les mœurs. Sans elles, sans la vertu, tous nos efforts, tous nos travaux mêmes tourneront contre nous; ils ne serviroient qu'à attirer les forces de l'ennemi, & qu'à lui préparer une conquête facile.

Intimement convaincu de cette vérité qui nous effraie, nous avons recours à vous, MM. les Colons; votre état de cultivateurs vous attache à des occupations qui donnent naturellement des mœurs simples, frugales & innocentes. C'est au milieu des travaux champêtres que la vertu se plaît à exercer son empire. Plus vous tenez à la Colonie par vos propriétés, plus vous êtes intéressés à défendre les droits de la vertu qui seule peut la rendre heureuse, puissante, invincible : vous en êtes les vrais soutiens, toute l'espérance de la Patrie est encore ici en vous.

Qu'une noble émulation s'empare donc aujourd'hui de tous les cœurs; que tout se renouvelle dans cette Isle;

qu'à ce luxe insensé qui énerve les ames, vous fassiez succéder ce luxe d'aisance qui donne de la vigueur, & inspire la confiance & le courage.

C'est à vous à donner l'exemple de l'attachement le plus inviolable à tous les devoirs que prescrivent la nature, la Religion & la société. Votre exemple gagnera tous les autres habitants libres ou esclaves. Alors vous verrez la Colonie faire des progrès rapides ; alors toutes les familles qui la composent, n'en feront plus qu'une, heureuse au dedans & redoutable au dehors.

Alors les vues de la Patrie seront remplies, & vous serez mis au nombre de ses enfants les plus chéris.

Alors le Ciel répandra ses bénédictions sur des cultures exercées par des mains pures & innocentes, & vous serez dans la plus grande abondance.

Alors la renommée publiant partout votre bonheur & votre vertu, quel ennemi seroit assez téméraire pour oser tenter une descente sur une

Isle habitée par un peuple nombreux, cultivateur & guerrier, protégé du Ciel, & que sa vertu rendroit invincible par l'union de tous ses membres, par la force qu'elle donne, par le courage qu'elle inspire ?

# DISCOURS

*Prononcé à la premiere Assemblée publique du nouveau Conseil supérieur de l'Isle de France, le 3 Août 1767, par M. POIVRE, Commissaire pour Sa Majesté, aux Isles de France & de Bourbon, & Président des Conseils supérieurs qui y sont établis.*

MESSIEURS,

UN nouvel ordre de choses se présente aujourd'hui dans cette Colonie. Notre Isle de France, située sous un ciel heureux, offrant un sol excellent, avec deux bons Ports à l'entrée de la mer des Indes, promit, dès la premiere connoissance qu'on en eut, les plus grands avantages à notre navigation & à notre commerce en Asie; mais par son éloignement de la Métropole, elle parut ne convenir qu'à ce seul objet.

En conséquence, le Gouvernement

avoit remis, dès l'origine, la propriété de cette Isle dans les mêmes mains qui étoient dépositaires de notre commerce national aux Indes Orientales.

Ce fut donc la Compagnie des Indes qui fonda cette Colonie. Elle seule en a dirigé la culture ; elle seule l'a administrée jusqu'à ce jour, par des Gouverneurs de son choix & par un Conseil tout à la fois d'administration, de justice & de commerce.

Le véritable objet de cette Colonie, qui devoit être une Colonie nourriciere & de force, a été manqué dès le premier pas que la Compagnie a fait pour son établissement, par l'introduction des esclaves. Une Isle aussi éloignée de la Métropole, sous un climat tempéré, peuplée dans la vue de protéger nos comptoirs de l'Asie, devoit n'être cultivée que par des mains libres. Ses Colons devoient être tout à la fois ses seuls défenseurs & les protecteurs de notre commerce oriental.

Il seroit difficile de dire dans quelles vues & sur quels principes elle fut

d'abord fondée, sur quels principes elle a été administrée par l'ancienne direction de la Compagnie, tant elle a éprouvé de variations, soit par les ordres souvent contradictoires qui lui sont arrivés successivement de la Métropole, soit par le peu de suite & de liaison des différents plans formés pour son établissement.

Tantôt abandonnée, tantôt secourue avec une espece de profusion, souvent ébranlée jusques dans ses fondements, suivant le génie des différents partis qui dominoient les uns après les autres dans la direction de la Compagnie; cette Colonie dans tous les temps a plus perdu par les erreurs de ceux qui l'ont administrée, & par les secousses de leurs passions, qu'elle n'a gagné dans les intervalles heureux où la Compagnie paroissoit s'occuper de son bonheur. Ces intervalles ont été courts, & les secours accordés n'ont pas été soutenus, ou ont été abandonnés au hazard, souvent livrés à des mains infidelles, & toujours consommés sans vues, sans principes,

sans un plan convenu & bien établi.

Enfin, après des dépenses énormes faites pendant près de quarante années, cette Isle, qui devoit être le point d'appui de nos comptoirs dans les Indes, qui devoit y assurer notre commerce & fournir une ressource abondante à nos escadres, s'est vue affamée, & comme anéantie par ces mêmes escadres. Hors d'état de pouvoir envoyer le moindre secours à nos comptoirs attaqués & enlevés ; bientôt menacée elle-même par un ennemi qu'elle auroit dû contenir, elle en fût peut-être devenue la proie, si ses pavillons s'y fussent présentés.

Les bévues, les infidélités, le désordre, les malheurs & les besoins qui en sont la suite, se sont multipliés ici à un tel point, que la nouvelle administration de la Compagnie, assez courageuse pour oser entreprendre de relever un édifice, qui ne lui a été remis que s'écroulant de toutes parts, a désespéré, d'après les calculs les plus exacts, de pouvoir soutenir plus longtemps cette Colonie. Comment, en

effet, après les malheurs & les dépré-dations de la guerre derniere, eût-elle pu conserver une Isle qui, malgré les dépenses énormes faites jusqu'à ce jour pour son établissement, ne présentoit encore que des besoins plus immenses à satisfaire.

Le Roi, protecteur né de tout ce qui est le bien général de la Patrie, a repris par son Edit du mois d'Août 1764, la propriété de ces Isles, tant pour décharger la Compagnie d'un fardeau qui étoit au dessus de ses forces, que pour établir & conserver aux frais de son Trésor Royal une Isle importante, nécessaire à la sûreté de notre commerce & de notre navigation en Asie, & sur-tout pour protéger efficacement ses fideles sujets qui y sont établis.

Les Isles de France & de Bourbon sont donc aujourd'hui des Colonies Royales, réunies au département général de la Marine, pour être gouvernées à l'instar de toutes les Colonies que nous possédons en Amérique.

Le Ministre respectable, chargé par

le Roi, de cette partie essentielle de l'Administration publique, est devenu leur protecteur immédiat. Depuis cet heureux instant, *M. le Duc de Praslin*, touché de l'état de langueur & d'abandon dans lequel il a été informé qu'étoit cette Colonie, s'est occupé principalement des moyens de la rétablir.

Vous pouvez juger, Messieurs, de la justesse de ses vues patriotiques, de l'efficacité de sa protection & de son affection paternelle pour ces Isles, par tout ce que vous voyez aujourd'hui, & sur-tout par la sagesse des Edits, des Réglements & des Ordonnances que vous venez d'enrégistrer.

Lorsqu'il a été question de pourvoir à la défense de ces Isles, *M. le Duc de Praslin* a pris les Ordres du Roi pour créer une Légion consacrée à cet objet seul. Il en a confié le commandement général à un Officier recommandé par son seul mérite, d'une expérience consommée, & célebre par la victoire glorieuse qu'il a remportée en Canada sur le *Général Braddock*. Un tel Commandant est bien fait pour être respecté

& pour gagner toute notre confiance.

Après avoir ainsi pourvu à la défense de nos Isles contre l'ennemi du dehors, *M. le Duc de Praslin* n'a plus pensé qu'à établir le bonheur au dedans. Par une suite de ses dispositions bienfaisantes, qui n'ont eu d'autre objet que le plus grand avantage des habitants de ces Colonies, le commerce particulier est rendu libre depuis le Cap de Bonne-Espérance exclusivement. La Compagnie, toujours privilégiée pour son commerce des Indes en France, a conservé le droit de fournir seule ces Isles de marchandises de l'Europe; mais ce privilege même, qui dans des mains moins pures que celles qui le tiennent aujourd'hui, pourroit dégénérer en monopole, a été soumis à un tarif qui le rend plus utile à la Colonie, que ne le seroit la liberté même la plus étendue.

Les terres de ces Isles étoient cidevant dans la servitude, sous le joug de la Compagnie. Les redevances & les droits de lods & ventes auxquels elles étoient sujettes par le titre même

des *Concessions*, en rendoient la propriété incertaine & précaire. Disons mieux : la Compagnie, en feignant de concéder ces terres, s'en étoit réservé la propriété réelle. Les Concessionnaires n'étoient guere que des usufruitiers, puisqu'à chaque mutation il falloit racheter ce qu'on avoit cru être son bien, & cela à un prix proportionné, non à la valeur primitive de la terre concédée, mais aux dépenses que le faux propriétaire abusé avoit faites pour en améliorer le sol.

Excusons néanmoins l'ancienne administration de la Compagnie, qui, dans cette espece de contrat le plus usuraire que l'esprit humain en son délire ait jamais imaginé, paroissoit autorisée par des abus semblables, malheureusement trop établis dans notre Patrie, & sortis anciennement du cahos de nos loix féodales.

Mais applaudissons à la ferme générosité du Ministre qui, s'élevant au dessus des préjugés de sa nation, a rendu hommage à la simplicité du droit naturel, en affranchissant de toute

espece

espèce de servitude les terres de ces Colonies, qui désormais seront libres comme les braves Colons qui les possedent.

Loin donc de nos heureux climats cet axiome moderne : *point de terre sans Seigneur ;* axiome destructeur, ruineux pour l'agriculture, source inépuisable de trouble & de procès.

Graces à l'équité du Roi & du Ministre bienfaisant qui gouverne & protege ces Isles, celui-là y sera vrai propriétaire, dans toute la force du terme, & seul maître de sa terre, qui l'aura héritée de ses peres, ou qui l'aura légitimement acquise.

Une telle faveur merite sans doute toute la reconnoissance de MM. les Colons. Elle est bien propre à encourager l'agriculture, dont le Gouvernement desire sur toutes choses le progrès, parce qu'elle seule peut dédommager un jour l'Etat de ses dépenses ; elle seule peut remplir ses vues ; elle seule doit être le nerf de ces Colonies & le fondement principal de leur prospérité.

Pour en hâter les progrès, j'ai été autorisé à faire recevoir dans les magasins du Roi tous les grains nourriciers, tels que le froment & le riz, qui pourront être fournis par MM. les Cultivateurs, & je leur en ferai payer un prix satisfaisant. Dans la même vue, Sa Majesté a consenti d'entretenir à ses frais deux flûtes & quelques brigantins pour le service de ces Isles, & sur-tout pour y établir l'abondance par des transports considérables de troupeaux qui seront tirés de Madagascar.

Pour mettre les Colons en état de réaliser le fruit de leurs travaux passés, & de fournir aux avances que la culture demande, Sa Majesté leur a accordé spécialement des Lettres-Patentes qui obligent la Compagnie des Indes à acquitter promptement toutes ses dettes envers eux, & qui déterminent la valeur des papiers qui ont jusqu'ici tenu lieu de monnoie.

Enfin, pour faire régner l'ordre & la justice, sans lesquels il n'y a point de prospérité, le Roi a créé un nouveau

Conseil supérieur & un Tribunal terrier dans chacune de ces Isles. Sa Majesté nous a choisis, Messieurs, pour être dans celle-ci les Juges de nos freres. Il nous a confié le dépôt saint de nos Loix qui assurent aux citoyens ce qu'ils peuvent avoir de plus précieux sur la terre, la sûreté, la liberté des personnes & la propriété des biens. Le glaive de la puissance législative est entre nos mains pour protéger le foible, le pupille, la veuve & l'orphelin contre les poursuites de l'oppresseur puissant.

Que nos fonctions sont augustes ! Qu'elles sont consolantes pour les personnes honnêtes ! Mais qu'elles sont terribles contre tout homme assez dépravé, s'il s'en trouvoit jamais dans cette Colonie, pour oser attaquer la propriété de ses concitoyens, pour oser troubler l'ordre public ! Malheur à tout ennemi de l'ordre, le bras vengeur de la Loi est levé sur sa tête. Il n'échappera pas à notre vigilance.

Malgré la sévérité de nos Loix qui ne distinguent entre les hommes que l'innocent & le coupable, pour défendre

l'un par le sacrifice de l'autre, souvenez-vous, Messieurs, que l'objet de ces Loix saintes est moins de punir les coupables, que d'empêcher les hommes de le devenir. Ce seroit les outrager & les méconnoître, que de les croire instituées pour tourmenter des malheureux, & souiller la terre de leur sang.

Les peines n'ont été ordonnées que pour arrêter les délits, pour honorer & maintenir les mœurs, pour protéger la vertu. C'est ici que les fonctions du Magistrat paroissent encore plus augustes. Il est le prêtre de la vertu : son seul regard doit dissiper le vice. Plein de l'esprit & de l'enthousiasme de la Loi, qui a pour unique objet de conserver la pureté des mœurs, il doit par son exemple, par ses hommages à la vertu, la montrer si bienfaisante, si belle, si digne de tous les respects, que les hommes vicieux, en la voyant, soient plus frappés de la crainte de lui manquer, que de celle même des supplices.

Vous voyez, Messieurs, combien

vos fonctions, qui paroissent aujourd'hui par les Ordres du Roi, détachées de celles du Gouvernement & de l'administration de cette Colonie, sont néanmoins liées étroitement avec elles.

Le but du Gouvernement d'une Colonie, comme de toute autre société, doit être le plus grand bonheur possible de cette même Colonie. D'où peut venir le plus grand bonheur possible d'une société quelconque ? Je vais, Messieurs, vous développer là-dessus tous nos principes. Une administration pure fuit l'ombre du mystere, elle ne cherche pas le secret. Je vous révélerai sans crainte tout celui de la nôtre.

Le plus grand bonheur possible d'une société quelconque ne peut venir que de l'ordre moral, comme la conservation de tous les êtres inanimés ne peut subsister que par leur harmonie qui est l'ordre physique. Qu'est-ce que l'ordre moral ? C'est l'accomplissement de tous les devoirs prescrits par la nature, par la Religion, par la société ; & l'accomplissement de tous ces devoirs, c'est la vertu.

Tel fut le décret immuable du grand Etre, telle est sa volonté suprême, que tout ce qui existe de raisonnable, d'animé & d'insensible, tout ce qui est sorti de sa main créatrice ne peut subsister que par l'*ordre*.

C'est ainsi que se conserve cette multitude de corps immenses qui roulent sur nos têtes, & qui composent l'univers. L'harmonie de leurs marches régulieres les maintient. Qu'un seul s'égare de la route qui lui est prescrite, l'univers est dans la confusion; bientôt par les chocs de ces masses énormes, les fondements de la nature seront ébranlés, & tout ce qui fut créé, touchera à sa destruction.

Le monde moral est sujet aux mêmes loix. La vertu qui est l'amour de tout ce qui doit être aimé, l'amour de l'ordre, la pratique de tout ce qui est louable & l'accompliſſement de tous les devoirs, la vertu seule assure la conservation des êtres libres & raisonnables. Elle peut seule fonder des sociétés durables. Seule, elle peut les conduire infailliblement à tout le

bonheur qu'il est permis aux hommes de desirer sur la terre.

Toute législation, tout Gouvernement, tout système d'administration, qui n'auront pas pour base *la vertu*, seront fondés sur le sable, & manqueront leur but, qui doit être uniquement le plus grand bonheur des hommes.

C'est pour avoir méconnu cette pierre fondamentale de leur édifice, que tant de Législateurs, après s'être alambiqué l'esprit pour former des institutions bizarres, n'ont fondé que des sociétés passageres qui ont étonné la terre, comme des éclairs, & ont disparu de même, du milieu des nations.

Ne vous y trompez pas, Messieurs, ni l'honneur, ni la crainte, ni quelque vertu particuliere, rien ne peut égaler la vertu, qui est l'accompliſſement de tous les devoirs. Sans elle, l'harmonie morale, nécessaire à la conservation & à la félicité de tous les êtres raisonnables, ne sauroit subsister; ou plutôt elle est elle-même cette harmonie.

Point de nation vraiment puissante, point d'empire durable, point de trône

solidement établi, point de société florissante, point d'homme heureux sans la vertu. Rapportons-nous en à l'expérience des siecles passés. L'histoire de toutes les nations nous les montre constamment heureuses & puissantes, sous l'empire de la vertu ; foibles, & bientôt détruites après l'avoir abandonnée.

Cette Colonie elle-même n'est-elle pas une preuve du principe que j'avance ? A quelle extrêmité le désordre ne l'a-t-il pas conduite ? Et malgré les dépenses énormes, faites pour son établissement, que deviendroit-elle aujourd'hui, si elle étoit livrée à elle-même ? Sans la bonté du Roi, qui a bien voulu se charger des frais nécessaires pour la rétablir, on eût été obligé de l'abandonner.

Enfin, tel est le décret bienfaisant du grand Maître qui préside au sort des humains, qu'ils ne peuvent lui plaire qu'en se rendant heureux par la vertu.

Vous voyez donc, Messieurs, d'un même coup d'œil, quel est le principe, quel sera le but de notre administration,

& combien les fonctions honorables dont vous vous êtes chargés, vous y donneront de part.

Notre desir, notre intérêt, notre félicité seront de gouverner cette Colonie comme une famille, & de la rendre heureuse sous l'empire de la vertu. En votre qualité de Magistrats, vous en êtes les défenseurs, les protecteurs nés, vous êtes donc nos coopérateurs immédiats.

Attendons-nous, Messieurs, à éprouver des contradictions. Ce seroit mal connoître les hommes, que de croire qu'on puisse leur faire du bien impunément. Si nous venions ici avec l'intention malheureuse de laisser subsister le désordre, & d'en profiter sourdement, nous ne manquerions pas d'approbateurs. Des hommes avides se presenteroient de toute part pour augmenter eux-mêmes notre fortune, en grossissant la leur aux dépens de l'État & de la Colonie. Après avoir tout laissé perdre, nous retournerions dans notre Patrie, riches, comblés de bénédictions bruyantes de tous les hommes vicieux,

qui auroient profité de notre foiblesse ou de notre infidélité.

Loin de nous des sentiments aussi bas & aussi contraires à ce que nous devons à Dieu, au Roi, à la confiance de son Ministre, à la Colonie, à nous-mêmes. Nous préférerons les contradictions du vice, à ses applaudissements ; nous aurons le courage & la force de rétablir l'ordre, malgré lui. Ses murmures, son indignation, ses efforts mêmes serviront au triomphe de la vertu.

Graces en soient rendues au Ciel : malgré la contagion du vice, il reste encore ici beaucoup d'ames honnêtes. Réunissons nous, Messieurs, faisons corps avec tous les hommes vertueux. Assez & trop long-temps, ils ont gémi sous le regne du désordre, dont le parti étoit trop puissant contr'eux, & pour le malheur de la Colonie contre le chef lui-même trompé par celle de toutes ses vertus qui est la plus chere à son cœur, c'est-à-dire, par sa propre bonté.

Que les hommes vertueux, assurés

aujourd'hui de la plus ferme protection du Gouvernement, armés de toute la force des Loix, marchent la tête levée; qu'à leur tour, ils fassent trembler le vice, en lui présentant la sainte image de la vertu.

Donnons, Messieurs, à cette Colonie, trop long-temps désolée sous l'empire tumultueux des passions, donnons-lui un spectacle nouveau, celui de tous ses citoyens vertueux, ligués pour faire son bonheur.

Approchez donc, vous tous qui avez résisté jusqu'ici à la contagion du désordre, approchez. Dans quelque état que vous soyez, vous êtes nos freres, nos coopérateurs; respirez enfin, ne craignez plus les efforts du vice puissant: vous êtes faits pour en triompher. Le premier acte de notre autorité sera de nous joindre à vous pour vous aider à le confondre. De votre côté, aidez nous par vos conseils: ils seront reçus avec reconnoissance, dès qu'ils tendront au rétablissement de l'ordre & au bien de la Colonie. Sur toute chose, n'oublions pas que

la vertu seule peut ramener ici le bonheur que le vice en a chassée, & que la vertu est l'accomplissement de tous les devoirs. Aimons nos freres, même ceux que le vice rendra nos contradicteurs. Ce ne sera pas par la haine que nous les ramenerons, mais par la douceur, compagne aimable de la vertu. Nous les ramenerons par nos exemples, par la simplicité de nos mœurs. Nous les ramenerons par notre soumission au code adorable de la nature, aux loix sages de la société, qui rendroient tous les hommes justes les uns envers les autres, s'ils les consultoient.

Nous les ramenerons sur-tout par l'exemple que nous leur donnerons de l'attachement le plus inviolable à la Religion sainte de nos peres; Religion divine, dont toutes les vérités aussi consolantes que sublimes, satisfont si bien le cœur en élevant l'esprit; Religion bienfaisante, dont tous les préceptes ne furent donnés aux hommes que pour leur bonheur.

Ce sera, Messieurs, en rempliſſant

nous-mêmes ces trois genres de devoirs tous liés entr'eux, que nous réussirons sur-tout à rétablir l'ordre, à faire régner la vertu, qui seule peut rendre cette Colonie heureuse.

Par la force de nos exemples & par nos soins, les mœurs pures & simples de la nature seront en honneur.

Les peres & les meres mériteront ces beaux titres, en donnant à leurs enfants tous les soins prescrits par la nature & par la raison. Ils en seront respectés, & les vieillards le seront aussi par la jeunesse. L'union régnera dans toutes les familles & entre tous les citoyens.

Les Maîtres, sensibles au cri tendre & puissant de l'humanité outragée, goûteront le plaisir délicieux d'adoucir le sort de leurs malheureux esclaves, n'oublieront jamais qu'ils sont des hommes semblables à eux.

L'esclave dédommagé, suivant l'esprit de la Loi, de la perte de sa liberté, par la connoissance de la Religion, consolé par la certitude de ses pro-

messes, encouragé par la sagesse de ses maximes, servira son Maître avec joie & fidélité. Il se croira libre & heureux, même dans l'esclavage.

La majesté sainte de notre Religion gagnera tous les cœurs & soumettra tous les esprits. Ses Ministres fideles à leurs devoirs, seront honorés comme les dispensateurs des biens du Ciel.

Le Roi & la Patrie seront servis avec amour & fidélité; le Chef se regardera comme le pere, l'Administrateur comme l'économe, le Soldat comme le défenseur, le Colon comme le nourricier, le Marin comme le pourvoyeur de sa famille.

Lorsque chacun remplira ainsi tous ses devoirs, alors l'Isle sera en sûreté contre toute invasion du dehors, le bonheur régnera au dedans; alors ce petit monceau de terre habité par des hommes vertueux, deviendra un objet digne des regards & des bienfaits du Ciel; alors les Navigateurs qui aborderont dans ses ports, qui

y seront reçus & alimentés comme des freres, ne les quitteront plus qu'à regret; & d'après ce qu'ils auront vu, ils iront chez toutes les nations, annoncer ce que peut la vertu pour le bonheur des hommes.

*FIN.*
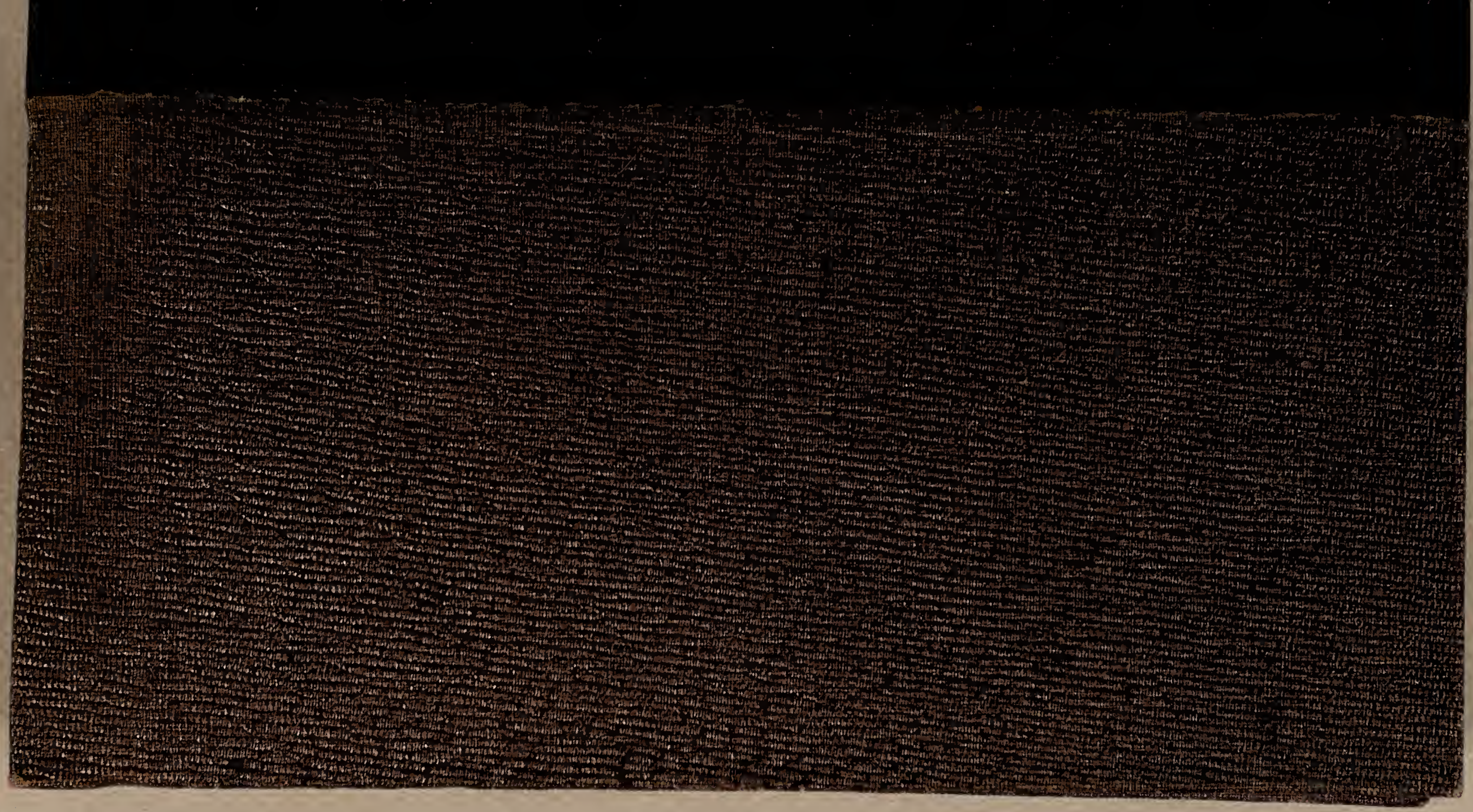
E769
.P75v
35782